Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 Joumada II 1447
25 Novembre 2025

N° 160

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3114**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3114**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3116**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3122**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3123**
Avis aux créanciers **3133**
Convocations
Sociétés anonymes **3135**
Autres sociétés **3139**
Divers
Avis au public **3139**
Actes Administratifs
Avis au public **3141**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis

Il a été constitué une société communautaire régionale sous la dénomination : Société Communautaire Régionale pour l'Agriculture Intelligente Carthage & Avenir Vert, dont le siège social est situé à : Rue Jallata, M'saken - 4070 - Sousse, la durée de la société est fixée à 99 ans, et son capital social s'élève à vingt mille dinars tunisiens, divisé en 400 parts de 50 dinars chacune :

Objet de la société : La société exerce ses activités conformément aux dispositions des décrets régissant les sociétés communautaires. Ses activités principales consistent en : La création d'un laboratoire de recherche et développement en agriculture intelligente, Une unité de production d'engrais organique biologique et une ferme pilote pour la production végétale et animale.

Le conseil des dirigeants est composé des membres fondateurs suivants : Nader Ben Salem Ladhari, Mohamed Ahmed Ben Fawzi Essoussi, Mohamed Ben El-Mabrouk El-Bahri, Bassem Ben Abdelhamid Jrad, Ahmed Ben Jemal Chatti.

Informations relatives à la phase de constitution :

Dans le cadre de l'achèvement des procédures de constitution de la société, les dispositions suivantes ont été adoptées : Etablissement bancaire : Un compte de souscription a été ouvert au nom de la société auprès de la Banque de Solidarité Tunisienne - Agence Sousse, en vue du dépôt du capital conformément aux dispositions du décret relatif aux sociétés communautaires. La période de souscription est fixée à trente (30) jours, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration du délai légal.

Concernant la tenue de l'assemblée constitutive, la date et le lieu seront fixés ultérieurement. Les convocations seront adressées aux souscripteurs par notification individuelle ou par les moyens électroniques légalement reconnus.

Dépôt et enregistrement :

Une demande de constitution provisoire a été déposée auprès du Tribunal de Première Instance du gouvernorat de Sousse sous le numéro d'enregistrement 04/2025, en date du 5/5/2025. L'immatriculation de la société au Registre National des Entreprises sera effectuée conformément à la législation en vigueur.

2025S01556SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

RC : B187451996

MF : 0004698Q

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel en date du 13 Novembre 2025, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse en date du 13 novembre 2025 sous le numéro 25704524 reçu numéro M061984, il a été mis à jour le registre national des entreprises en date du 17 Novembre 2025 reçu numéro 2025P64680277 suite à la décision de nomination de Monsieur Mohamed Elhedi Saidi Gestionnaire Mandataire de la Société de Transport du Sahel.

2025S01538SANB2

Van Laack Tunisie S.A

Société anonyme

Au capital de 50.000,000 dinars

Siège social : Ennasr 2 - Ariana

R.N.E : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Selon procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2025, enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 le 28 octobre 2025, enregistrement n°25708616 et quittance n°134487, déposé au Registre National des Entreprises le 18 novembre 2025, il appert qu'il a été décidé de nommer le Cabinet "ORGA AUDIT" RNE 0496079B en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une durée de Trois années.

2025403939SANB2

Société LEPTIS ASSET MANAGEMENT

Société anonyme

Capital social : 400 000 dinars.

Siège social : 4ème étage, Immeuble de la Banque Tuniso-Libyenne, Centre Urbain Nord, El Menzah, Tunis

Identifiant unique : 1850550P

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 octobre 2025, et enregistré à la Recette des Finances Charguia le 7 novembre 2025 sous le n°125597, enregistré sous le n°25713627, déposé au registre national des entreprises en date du 17 Novembre 2025 les actionnaires ont décidé à l'unanimité :

- De porter le capital social de la société de deux cent mille dinars (200 000 DT) à quatre cent mille dinars (400 000 DT) ;

- De réserver l'opération d'augmentation de capital à l'actionnaire la société CAP INVEST ;

- De modifier et mettre à jour les statuts de la société en conséquence.

2025403940SANB2

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE B.M.T

S.A au capital social : 19.500.000 Dinars

43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Registre de commerce : B192431996

M.F : 578596Y/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/5/2025 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi sous le numéro 25802799 quittance n°M045112, il a été décidé ce suit : - Augmentation du capital de la société par incorporation des réserves de quatorze millions sept cent mille dinars (14.700.000dt) par l'émission de cent quarante sept mille actions nouvelles d'un nominal de 100 dinars chacune et ce à fin de le porter à la somme de trente-quatre millions deux cents mille dinars (34.200.000 dt) et par conséquence la modification de l'article 6 des statuts.

- Changement du siège social de la société du 43, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis au 39 Avenue de Paris Tunis et la modification de l'article 4 des statuts.

Une copie originale du PV a été déposée au registre national des entreprises le 14/11/2025 sous le numéro 2025205773 et publié au bulletin officiel du registre le 19/11/2025.

2025403964SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société DEN SARL

Au capital de 10000 TND

Siège social : 01 rue Teimour el Menzah 1 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1591490B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/10/2025 enregistré à la recette des finances de cité el mahrajen Tunis en date du 23/10/2025 sous le n°25705485 quittance n°058053, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 17/11/2025, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Statuer sur le compte définitif de la liquidation

- Quitus de la gestion du liquidateur et décharge de son mandat

- Clôture de la liquidation.

2025R03305SRLB2

Société HEWLETT – PACKARD MAGHREB SRL

Société en liquidation

Capital : 33000 dinars

Siège social : Immeuble HP, LOT 45, Raoued - Zone Industrielle Choutrana 2058 - Ariana

Tunisie Identifiant unique : 1000601D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenu en date du 18 septembre 2025, enregistré auprès de la Recette des finances de Raoued le 23 octobre 2025 sous le numéro 25705417, quittance n°M126347, et publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 30 octobre 2025 sous le numéro 2025197940, l'assemblée générale ordinaire des associés a décidé d'accepter la démission du liquidateur, Monsieur Georgios Michalopoulos.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises.

2025R03329SRLB2

Avis

La société Immobilière Walha Frères

Société à responsabilité limitée

Immatriculée sous le numéro : 844692H/M/P/000

RNE : 0844692 H, ayant son siège social cité Panorama Escalier F, n°2, El Zahra - gouvernorat de Ben Arous

Capital de : cent cinquante mille dinars

En vertu du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire daté du 18 juin 2024, enregistré auprès de la recette des finances d'El Zahra le 02 juillet 2024 sous le n°41563 M0/24701958, les associés ont décidé :

- D'accepter les héritiers du défunt Jamel Ben Mohamed Walha comme associés de Walha Frères, chacun selon sa part légale conformément au droit successoral.

- D'appliquer l'article 12 des statuts de la société, ce qui consiste à se contenter d'un seul mandataire Gérant représentant la société et lui donner les pleins pouvoirs.

- De nommer l'associé Mr Morched Ben Mohamed Walha en tant que gérant représentant de la société Walha Frères et mandataire pour une durée d'un an à compter de la date de l'assemblée.

- Le mandat se renouvelle automatiquement tant que la société continue, et les présents ont approuvé les états financiers précédents et accordé le quitus total pour toutes les opérations effectuées par les mandataires précédents et pour toute la période écoulée.

Signé par tous les associés, et cachet de l'enregistrement.

Le procès ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 12/7/2024.

2025X01558SRLB2

STRATEGIA CONSULTING GROUP INTERNATIONAL

(SOCIETE EN COURS DE LIQUIDATION)

Société à responsabilité limitée

Capital social : 12.500 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1467255V

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 14/7/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Mahrajane - 1082 Tunis le 7/8/2025 sous Enrg N°25704022 QN°M046481).

- Les Associés prononcent la clôture définitive de la liquidation et donne quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

- Dont un exemplaire du P.V, du Bilan de la clôture, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° 1467255V en date du 8/10/2025.

2025403949SRLB2

REGALIS SERVICES

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 DT

Siège social : 3, Rue Ibn Khaldoun - Carthage Amilcar - Carthage - 1054 Tunis

Identifiant Unique : 1178733V

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 18/6/2025 (enregistré à la Recette des Finances La Marsa - Tunis le 30/9/2025 sous Enrg N°25706555 QN°M0126697), les associés ont décidé de transférer le siège social de 40, Rue Salaheddine Bouchoucha - Sidi Bousaïd - 2026 Tunis au 3, Rue Ibn Khaldoun - Carthage Amilcar - Carthage - 1054 Tunis.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1178733V le 5/11/2025.

2025403950SRLB2

SOCIETE PARTNER

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 398.600 dinars

Siège social : 56, Route de Mateur - Km 7 - Mannouba

Identifiant Unique : 0741014D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/9/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Mannouba, le 22/9/2025 sous QN°M075464 Enrg N°25503950) et suivant les statuts mis-à-jour du 15/9/2025 (enregistrés à la Recette des Finances de Mannouba, le 3/10/2025 sous QN°M078340 Enrg N°25704177), les associés décident :

- d'augmenter le capital par incorporation d'une partie des réserves pour porter le capital de 38.600 dinars à 398.600 dinars

- D'ouvrir un établissement secondaire au Km 7, Route X-2021 Oued Ellil- Manouba

- D'approuver les statuts mis-à-jour

Un exemplaire du P.V et des statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 7/11/2025 sous l'Identifiant Unique N°0741014D.

2025403951SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DCB SOFTWARE TUNISIA

SUARL au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Lot B17, Imm. New Tower, 7ème Etage, 1003 - Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 1834688P

Suivant PV de l'AGE du 11/7/2025, enregistré à la Recette des Finances à Charguia, le 17/9/2025, sous le n°25711061, Quittance n°M109632, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le dossier n°2025P27061816 à la date du 29/10/2025, il a été décidé :

La dissolution anticipée de la société, la désignation d'un liquidateur et la fixation du siège de liquidation à l'adresse : Lot B17, Imm. New Tower, 7ème Etage. 1003 Centre Urbain Nord - Tunis, Tunisie.

2025403967SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par les notaires maître Leila Ben Soltana et Hayet Ajili, daté le 4/11/2025 enregistré à la recette des finances de Ezzahra le 14/11/2025 quittance n°M062286, Mme Sameh Mzoughi donne à son mari Kais Khalfallah, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité entant que Café 1ère catégorie nommée Galaxy au local sis à l'avenue de paris n°26 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 21/11/2025.

2025R03306FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire du 26 octobre 2025 rédigé par le notaire maître Sonia Arbi et maître Zohra Alaaradh au Tribunal de Cour d'Apel de Tunis enregistré à la recette des finances Rue Al-Jazira dans le registre de commerce, Quittance n°M071101 Madame Laila Bouhali (C.I.N n°00370369) a donné en donation la totalité du fonds de commerce à son Mari Monsieur Mouldi Ben Md Mongi Ben Mouldi Ben Manssour (C.I.N n°00755047) tout le fonds de commerce situé au N°45 rue Pierre de Coubertin, Beb Bhar - 1001 Tunis, exploité «Café» 1ère Catégorie RNE 1393623R.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du bénéficiaire à son adresse du fonds de commerce situé au N°45 rue Pierre de Coubertin, Beb Bhar - 1001 Tunis dans un délai de (20) jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 19/11/2025.

2025R03307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp du 24/9/2025 enregistré le 27/10/2025 à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax quit n°M100031 enr n°25205069 Sté Optical Business Company M.F 1045354B a cédé à Mr Sami ben Selem cin n°00950172 la totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble Elmajd route de Gremda km 0,5 Sfax.

Les oppositions seront acceptées 20 jours au maximum à compter de la parution au JORT de cette insertion au cabinet de Maître Mehdi Lahyani, avocat près la cour de cassation sis au 72 avenue Habib Bourguiba Ariana M.F 000 PA849880/G.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 15/11/2025.

2025R03313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 02/9/2025 enregistré le 17/10/2025 à Cité Ezzouhour Tunis sous n°M069018 enregistrement N°25201882 Mr Lotfi Abassi a vendu à Chehiba Abdelaoui le fonds de commerce exploité en "RESTAURANT ET BUVETTE" sis à l'Avenue Dargouth Bacha - Tunis Ettaoufik.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 20/11/2025.

2025R03315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente de fonds de commerce rédigé par M. Cherif Hanen Avocate dont les signatures sont légalisées, enregistré à Morneg le 20/11/2025 quittance n°M086295, sous le n°2520313, Belgacem Ben Hamza domicilié à Zaouia Mornag a vendu à Makrem Ben Hamza domicilié à Taksim el wardi cité Jaber Mornag le fonds de commerce destiné à vente des fast-food sis à Cité Doukali Mornag.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de vente sis à Cité Doukali Mornag vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié au journal Echourouk le 22/11/2025.

2025R03320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7/11/2025 et signé le 10/11/2025 et enregistré à la recette des finances Ajim Djerba le 10/11/2025 sous le numéro 25201133, Madame Sarra Bent Mohamed Ben Ahmed Elhaj Hsan titulaire de la C.I.N n°09139777 a vendu à Monsieur Salah Ben Hedi Ben Ali Benamor titulaire de la C.I.N n°13478275 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que bureau d'échange sis à Ajim Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Abri Aymen à son domicile élu "complexe promofrais" Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" le 18/11/2025.

2025R03326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Menzeh le 13/11/2025 quittance n°M139675 enregistrement n°25209112 La société SHD son M.F. 1761963L a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 7 rue Ahmed Tlili El Menzeh5 destiné pour tout commerce à La société THE BOWL FOOD son M.F. 1617123T.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 19 novembre 2025.

2025R03330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/11/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 18/11/2025 sous le numéro de quittance M081759 et le numéro d'enregistrement 25207594, Mme Olfa Mahjoub Epouse Sami AMARI titulaire de la CIN N°09382349 et titulaire de registre des entreprises N°1880701C a vendu à la société YAZIDE PARA titulaire de registre des entreprises N°1796522B la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité commerciale exploité à la vente des produits parapharmaceutiques sise à l'avenue Habib Bourguiba à coté de la poste tunisienne Hiboun Mahdia.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sis à l'avenue Habib Bourguiba à coté de la poste tunisienne Hiboun Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal Chourouk le 19/11/2025.

2025S01537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP rédigé par Maître Hamza Turki Avocat à la cour sis à Rue Victor Hugo imm Myriam bureau 401, daté du 30/10/2025 et enregistré à la recette des finances Trocadéro - Sousse le 17/11/2025 sous le numéro 25202943 quittance numéro M053060; la société PABLO MARKET, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°169303P sis au n°68 rue Hassen Ben Said Khezama Sousse, vend et cède à Monsieur Mohamed Ali Ben Lagha titulaire de la CIN n°09282094 demeurant à rue Imam Chefeii, tout le fonds de commerce (éléments incorporels) exploité comme magasin commercial de tout commerce sise au 360 rue Azouz Boukhris Sahloul 4054 Sousse.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Mr Aymen Yahyaoui gérant de la société ayant son adresse au n°68 rue Hassen Ben Said Khezama Sousse.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 20/11/2025.

2025S01540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/11/2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 19/11/2025 sous le numéro de quittance M087211 et le numéro d'enregistrement 252087211, la Société Mansoura Travela titulaire de matricule fiscal N°1769907M a vendu à la société Dari Ness AR titulaire de matricule fiscal N°1929655C la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité commerciale exploité pour son activité une agence de voyage sise à la rue de la Falaise Monastir 5000.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local N°2 sis à l'immeuble Aichoucha Harzallah route de Khniss près kiosque mourabou Monastir 5000 dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal Chourouk le 20/11/2025.

2025S01541FCCC2

Cession de participation dans un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/6/2022 enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934, sous le n°25201295 quittance n°M056686, Souhaib ben Abdesslem Fdhila titulaire de la CIN n°09275499 a vendu à Ahmed ben Rhouma Jdidi titulaire de la CIN n°09273028, la totalité de sa participation à savoir la moitié, dans le fonds de commerce à usage de vente et entretien de matériels informatiques sis à rue Ibn Kholdoun n°18 Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal, chez l'acheteur à l'adresse du local ci-dessus.

Cet avis a été publié dans le journal «le Quotidien» le 13/11/2025.

2025S01542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 29/10/2025, enregistré à la recette des finances à Raoued le 30/10/2025 sous N°25205582 quittance N°M129034. Mr Mehdi Ben Said, titulaire de la CIN N°08827775 a vendu et cédé à Mr Nidhal JRIDI, titulaire de la CIN n°07170451, la totalité du fonds de commerce du local commercial exploité Salon de Thé dénommé «Wood Kafée» (MF : 1246413M) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Rez-de-chaussée de l'immeuble N°5 Avenue Rabaa Adaouia - Ariana Sghira - Ariana. Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Mosbah Avocat à son cabinet sis à Rue Ghandi n°38 - Tunis, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/11/2025.

2025S01552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/11/2025 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo le 14/11/2025 sous le n°25205606 quittance n°M065417 Mr Sofien ben Fredj ben Khalifa Khalil (C.I.N n°06763546) a vendu à La société Prestige Designe SARL (RNE 1402232H) représentée par sa Gérante Mme Awatef Derbali (C.I.N 09212973) tout le fonds de commerce Exploité dans le domaine de l'affichage et de la vente des peintures situé à la rue de l'Imam Muslim Khezema Occidental Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du vendeur dont l'adresse élue est celle du fc dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal Le Quotidien, du 18/11/2025.

2025S01553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, daté et enregistré le 5/11/2025 à la recette des finances route de Tunis Sfax sous le n°25204541 quittance n°M114726 Saleh Kcharem CIN n°0213413 a vendu à Mansour Abd Mouleh CIN n°08763594 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité café au local situé à route Sidi Mansour klm 5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains du vendeur Saleh Kcharem qui a choisi son domicile Jwaber Kerkhena Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 11/11/2025.

2025X01548FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par deux actes sous seing privés conclus le premier le 23/5/2023 enregistré à la recette des finances Rue Boulbaba Mrabet Gabès le 26/5/2023 quittance N°35562 Numéro d'enregistrement 23704534 conclus par Messieurs Mouhamed Elnacer Ben Ali Ben Mohamed Ben Said Titulaire de CIN n°03340042 et le deuxième acte le 31/10/2023 enregistré à la même recette des finances le 12/05/2025 quittance n°35926 numéro d'enregistrement 25104066 conclus par Madame Nejia Bent Hédi Moussa Titulaire de CIN n° 05860576 et par procuration de Monsieur Aymen Ben Belgacem Ben Mokhtar El Hzami Titulaire de CIN n°13225027 et Madame Afef Bent Belgacem Bent Mokhtar El Hzami

Titulaire de CIN n°13264471 et Madame Nesrine Bent Belgacem Bent Mokhtar El Hzami Titulaire de CIN n°13286120 par un contrat de procuration conclus le 27/10/2023 ils ont cédé toutes ses parts sociales de la société de participation qui a pour objet un restaurant dénommé Restaurant ELAMEN sis à l'Avenue la République N°118 Gabès ville à Monsieur Mouhamed Lamine Ben el Jlidi Chalbi Titulaire de CIN n°03370820 qui deviendra le propriétaire unique de fonds de commerce de restaurant sus indiqué.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 21/11/2025.

2025X01550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/11/2025 enregistré à la recette des finances Route l'Ain Sfax le 14/11/2025 N° de quittance M064541 et n° d'enregistrement 25203886.

Madame Souad Kharrat demeurant à la Route Manzel Chaker km 2 Sfax CIN 01108284 a vendu à Monsieur Yassine Akkrout CIN 11153635 un fonds de commerce des produits de nettoyage, des produits alimentaires et tous produits similaires situés sur la Route L'Ain km 7.5 Sfax identifié par son matricule unique B 1818541.

Les oppositions peuvent être mises entre les mains de l'Avocat Maître Hatem ben Rhouma situé à l'immeuble Manar Sfax dans un délai de vingt jours de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 21/11/2025.

2025X01561FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation établi par les deux notaires Faouzia Arfaoui et son assesseur au sein du tribunal de première instance de Siliana et consigné dans le brouillon sous le n°85 page 94 en date du 23/10/2025 M Mohamed ben el Mouldi Ayari a fait donation à son fils Thameur b Mouldi Ayari la totalité du fonds de commerce consistant en un commerce de détail de viande et de vente de volailles et de leurs dérivés sis à l'avenue de l'Environnement Bouarada Siliana. Le local susmentionné a été désigné pour recevoir les oppositions dans un délai de 20 jours de la publication au jort.

Cet avis a été publié dans le Quotidien le 02/11/2025

2025403933FCCC2

Renonciation à des quotes-parts indivises d'un fonds de commerce

Conformément à un acte manuscrit identifié par signature et enregistré à la recette des finances de la rue el Jazira le 17/10/2025, sous le numéro MO66881 et le numéro d'enregistrement 25203075, les sieurs Fouad, Nabil, Sami, Faten et Lamia, enfants de Youssef Ben Rajeb Ben Zikri, demeurant 46 rue Abou Hayan Taouhidi cité Ibn Sina Tunis, ont cédé à Madame Mannoubia Bent Saleh Ben Salem, veuve de Youssef Ben Zikri, demeurant 46 rue Abou Hayan Taouhidi Cité Ibn Sina Tunis, l'intégralité de leurs quotes-parts dans le fonds de commerce exploité dans le local situé au Souk El Attarine N°12, Médina de Tunis.

Toute oppositions sont reçues chez le cédant à son bénéfice à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire a été inséré a addition au quotidien Achourouk du 18/11/2025 page 13.

2025403937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte légalisé le 14/11/2025, enregistré à la recette des finances de Djerba à la même date, sous le reçu n°M129979.

Monsieur Afif Yamoun, C.I.N 05777948, demeurant à Fetou Djerba, a vendu à Monsieur Moncef Mjahed, C.I.N 03565345, demeurant au 07 Rue Sidi Chiboub Taourit Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce, exercé dans le local sis au 41 Rue Abdelhamid Kadhi Houmet Souk Djerba. D'un Prix égal à vingt-sept mille dinars.

Toutes les oppositions auront lieu auprès du rédacteur de l'acte Maître Sami Akrout domicilié au 05 Rue Sidi Abess Houmet Souk Djerba, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 18/11/2025.

2025403941FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Lilia Boulila Avocate à la cour d'appel son bureau sis à la Rue Taieb Sardouk Klibia Nabeul, enregistré à la recette des finances Kelibia le 6/11/2025, sous n°25203498, quittance n°M083351, Mr Mohsen Najjar, CIN n°04015812, a vendu à Monsieur Mohamed Amir Gritli, CIN N°09834868 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue des Martyrs route du port Kelibia Nabeul, exploité au Restaurant sous le «BAVAROIS» - Identifiant Unique N° 1182902Y.

Toute opposition sera rendue au local sis à l'Avenue des Martyrs route du port Kelibia Nabeul, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 21 Novembre 2025.

2025403946FCCC2

Avis

En vertu d'un A.S.S.PV du 17/10/2025 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 22/10/2025 Reçu N°082077 M enregistrement N°25204403, Mr Najib ben Mohamed Al-hamdi (CIN n°03765984), a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels Commerce Dans le local commercial utilisés pour le commerce de «vente de vêtements d'occasion», sis sur la Rue Hamza Ibn Abdel Muttalib, section n°63, Route de Rawad, Ariana Al-Sughra, à la société «FREE

MARKET» (SARL) «en cours de constitution» en la personne de sa représentante légale et mandataire, Mme Zahra Bent Muawiya Al-Lawati, (CIN n°00504849), les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son siège social est situé à la rue Hamza Ibn Abdel Muttalib section 63, Route de Rawad, Ariana Al-Sughra dans les 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce.

Le présent est paru au journal La Presse.

2025403953FCCC2

Extrait de l'acte de vente du fonds de commerce à publier au JORT

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

D'après un contrat de vente légalisé au municipalité du Kef 12/11/2025 enregistré auprès de la recette des finances du Kef le 12/11/2025 sous quittance n°M073576.

Mr Ahmed Laabidi (vendeur) cin n°0373896 a vendu à Mr Adem adhadhi (acheteur) cin n°13658742, l'intégralité du fonds de commerce (ventre robes de mariage et fêtes) sis à l'avenue de la Liberté cité el basatine le Kef pour la somme de seize milles dinars (16.000.000).

Et ce jusqu'à la fin de la période d'opposition de 20 jours à compter de la publication de cet extrait au jort.

Cet extrait de vente a été publié au journal Alchourouk paru le 14/11/2025.

2025403954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances de Hamam Chatt le 16/9/2022 quittance N° M034691 N° d'enregistrement 22201785 Monsieur Khalifa Ben Ali Ben Salah Essid a vendu à Monsieur Mohamed Ali Ben El Habib Ben Belgacem Ben Ennasser le Fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un café sis Immeuble Khouloud S 1 Nozhet Al Soltane Hay Arriadh Slimane.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Monsieur Mohamed Ali Ben El Habib Ben Belgacem Ben Ennasser 7 Rue El Khawarezmi Hamam Chatt Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal du 21/11/2025.

2025403956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique du 11/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 14/11/2025 sous le n°25203625 reçu n°M093228 (Achourouk du 20/11/2025), Monsieur Mohamed ben Mokhtar Guesmi a vendu à Monsieur Omar ben Lahbib Guesmi et Madame Emna bent Mohamed Guesmi, l'ensemble du fonds de commerce (Pièces de rechange) exploité à rue Hedi Cheker Menzel Bourguiba.

Contestation à l'adresse de l'exploitation.

2025403960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2025 enregistré à la recette des finances de Raoued le 4/3/2025 quittance n°M032761 enregistrement n°25201157 Mr Mohamed Fehri a vendu à Mr Chokri Mechichi titulaire du c.i.n n°07813743 la totalité du fonds de commerce qui consiste en un magasin destiné en librairie sis à Sidi Amor Raoued Ariana en face du magasin Lilla Elbaya.

Les oppositions sur le prix pourront être admises chez le vendeur à son adresse sis à la rue Bir Bouragba n°25 Sidi Amor Raoued Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 20/11/2025.

2025403961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances El Kabaria le 02/10/2025 Reçu n°M069872 enregistrement n°25202273 Monsieur Abdelkhader Hamzaoui résident Cité Chaaben El Mourouj 3 BIS ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Ammar El Mousli n°20 Ibn Cina Tunis exploité à usage de Pâtisserie à Madame Aicha Yahyaweya résidente Rue Lingdok N18 El Wardiya 1 Tunis.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis 18 rue Lingdok El Wardiya 1 Tunis dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal La Presse en date du 5/11/2025.

2025403963FCCC2

Résolution de vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 7/11/2025, enregistré à la recette des finances Avenue Bourguiba Jendouba, sous le n°25204771, reçu N°M098846, Monsieur Mohamed Nabil Rassaa, et Monsieur Sofien Rassaa, ont résolus le contrat de vente du fonds de commerce, conclus le 4/9/2024 et utilisé pour un café de première catégorie, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis au 89 Rue Ali Bellahouane, Jendouba, Immeuble Nouria Zouaoui.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au propriétaire, à l'adresse du fonds précité sis au 89 Rue Ali Bellahouane, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 22/11/2025.

2025403965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 02/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 31/10/2025 quittance n°M079967 numéro d'enregistrement 25203904, Monsieur Mondher Hosni a vendu à Madame Isslam Anoun, tout le fonds de commerce qui consiste à un café

catégorie 1 (cafeteria), dénommé «les pyramides», exploité dans le local n°1 du complexe Essoumoud sis au 89 Boulevard 9 Avril Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreuse Madame Esstem Anoun au local du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 15/11/2025.

2025403971FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 14/11/2025 enregistré à la recette des finances Menzeh le 18/11/2025 quittance n°M141340 enregistrement 25209262. Mr. Hamza Ben Abdelmalek Ben Gaddour Chabbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08733716, a vendu à Mr. Mohamed Nasser Ben Chebil Ben Hamouda El Oued, titulaire de la carte d'identité nationale n°00487529, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un jardin d'enfant et une crèche scolaire, son matricule fiscal est 1808976/W, situé à l'appartement 4C, Résidence Cléopâtre, El Menzah VII, Ariana City 2091.

Les oppositions doivent être au cabinet de Maître Alissa El Mourali avocate, situé au 34, rue Hedi Chaker, La Marsa.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 22 novembre 2025.

2025403973FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré le 19/9/2025 à la recette des finances La Marsa quittance n°122406 enregistrement 25306269 Mr. Mohamed Ridha El Mouaddeb, demeurant au 123 rue El Ghillal, Chotrana 3, Soukra, a loué la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé au 17 rue Ali Belhouane, destiné pour un salon de beauté et portant le nom commercial GUINOT à Mr. Mohamed Ridha El Mouaddeb, demeurant au 123 rue El Ghillal, Chotrana 3, Soukra, gérant de la société MRM Beauty Company.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du locataire mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 19 novembre 2025.

2025R03301FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat d'autorisation d'occupation d'un emplacement enregistré à la Recette des Finances de Bir Kassâa le 26 septembre 2001 sous le n°01300371 Quittance n°M011275 La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce faisant partie de sa propriété exclusive avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°134 au Pavillon 1 au marché de gros de Bir Kassâa Ben Arous d'une superficie totale de 60 m² destiné à la vente des fruits et légumes à Mr Wrak Mongi.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 1 octobre 2001 renouvelable par tacite reconduction.

L'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R03314FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances La Marsa quittance n°M137728 enregistrement n°24307455.

Mr Adam Ben Saleh Ben Hammadi Ben Mahmoud, demeurant au 4, rue Zambia, La Marsa Ouest, Tunis, a cédé à Monsieur Ghassan Ben Lazhar Ben Mohamed El Mechabet, demeurant au 2, rue Ibn El Hawqal, El Bahr El Azraq, La Marsa Ouest, Tunis, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné pour le Fast-food.

Les deux parties ont convenu de réorienter l'activité vers la vente de produits alimentaires divers situé au 3, rue Hedi Chaker cité Riyadh La Marsa, pour une période de cinq ans, du 8/11/2024 au 7/11/2029. Les oppositions sont acceptées et adressées aux deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT à partir du 01/9/2025 au 01/9/2026.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 26 novembre 2025.

2025R03331FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la recette des finances avenue de la Gare le 6/11/2025 quittance n°M074235 enregistrement 25305581. Mr Sahbi ben Othmen Aouina a loué à Mme Nouha bent Lotfi ben Belgacem Rizgui en gérance libre la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente des viandes sis au n°22 bis, Marché Central sur la rue d'Espagne, Tunis, pour une durée d'un an, du 01/7/2025 au 30/6/2026

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 22 novembre 2025.

2025R03332FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location du fonds de commerce enregistré à la recette des finances Habib Thameur

le 24/6/2025, quittance n°M037397, enregistrement 25301786, Mr. Mahmoud Ben Sadek Ben Zakri a loué à Mme Imen bent Ali Al-Hamdi la totalité du fonds de commerce sis au 15 rue Charles de Gaulle, Tunis destiné pour la vente des prêts à porter pour une durée d'un an, du 01/5/2025 au 30/4/2026

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 19 novembre 2025.

2025R03333FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte d'un contrat de location d'un fonds de commerce connu de la commune Gabès le 18/04/2025 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 18/4/2025 page n°25303286 Mr Kaled Zrig sis à Gabès, a loué la totalité du fonds de commerce "CAFETERIA AMIGOS" à Gabès à Mr Mourad Elalawi avec tous les éléments matériels et moraux immatériels.

- Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse 16 Rue Sidi Mchergui Gabès, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025X01549FCCC3

Contrat de gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP de gérance libre rédigé par maître Hasni Azaiez avocat auprès de la cour de cassation signé le 25/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja le 5/11/2025 quittance n° M083326, Mm. Najoua bent Mohamed el Aziz Bennouri titulaire de la CIN n°02270976 a soumis la totalité de son local commercial composé des murs et fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue de Tunis n°7 Béja de sud Béja centre de Béja et tribunal de Béja conçu pour l'activité de vente des vêtements prés à porter à Mr. Rayen ben Ali ben Hammouda Hasni titulaire de la CIN n°14277349 pour une gérance libre d'un prix de bénéfice mensuel de quatre cent vingt dinars doit être payer par le dirigeant le premier de chaque mois avec une augmentation annuelle de cinq pour cent débutant le premier octobre 2026. Les oppositions doivent se faire au cabinet maître Hasni Azaiez avocat auprès de la cour de cassation situé au 17 av. de la République Béja 9000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au JORT, sachant que le contrat de gérance libre a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/11/2025.

2025403943FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances d'Al bouhaira Tunis le 29/10/2025 quittance n°M110450, enregistrement n°25309430, la société «attawfik», a donné en location à Mr Wajih Bennour titulaire de c.i.n n°05444496 la totalité du fonds de commerce qui consiste en une cafétéria sis à la résidence Lotus les Berges du Lac Tunis.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse du fonds de commerce sis à la résidence Lotus Les Berges du lac dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 22/11/2025.

2025403962FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association des Anciens de l'Institut Préparatoire aux Etudes Scientifiques et Techniques

Adresse : 13, rue Taher Memmi, El Menzah 6, Ariana.

Objectifs :

- Contribuer à l'accompagnement des étudiants de l'Institut Préparatoire aux Etudes Scientifiques et Techniques en tirant profit de l'expérience et du savoir-faire de ses anciens

- Contribuer à l'amélioration de l'infrastructure de l'Institut en coordination avec les autorités compétentes;

- Etablir des relations de coopération avec des associations ayant des objectifs similaires, en Tunisie ou à l'étranger, entretenant avec la Tunisie des relations diplomatiques.

Membres :

Présidente : Chahira Hajlaoui

Trésorier : Elyes Dhaouadi

Secrétaire Générale : Souha Bejaoui.

2025R03324APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant décision du gouverneur de Kairouan en date du 20/02/2025 et au terme d'un procès-verbal en date du 21/02/2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 19/11/2025 sous N°25704431 Quittance N°M093644, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement «Khairat El Briket»

Objet de l'intervention : Développement agricole et valorisation des produits agricoles

Zone d'intervention : Imed Brlket- Al argoub- Kairouan Sud

Siège social : Imed Briket- Al argoub- Kairouan Sud -Délégation Kairouan

Présidente : Aicha Bent Abdessalem ZEGHAIEB LAJILI

Trésorière : Henda Bent Nasr NAOUECH.

2025S01539APSF1

Constitution d'un Syndicat Des Copropriétaires

Jinan El Merdassi T 4 et 5

Du Complexe Résidentiel et Commercial «M'Paradise»

Oued Braham Chatt Mariem 4042

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 02/11/2025 enregistré à la recette des finances d'Akouda le 4/11/2025 sous le n°25702716, déposé à la municipalité de chott Meriem le 5/11/2025, il a été mentionné la constitution du syndic des copropriétaires Jinen El Merdassi De T 4 et 5 du Complexe Résidentiel et Commercial «M'Paradise» sis à oued Braham Chott Mariem, AKOUDA, qui se compose de :

Président du syndic : Mr. Abdelmajid Mrouki

Secrétaire général : Mr. Mohamed El-Aied Chikhaoui

Trésorier : Mr. Housem Msakni.

2025S01549APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant le PV de l'assemblée générale daté du 26 juin 2025, enregistré à la recette des finances La Goulette - Tunis le 3 septembre 2025 sous le n°25707627, quittance n°M101978, ayant pour objet la constitution du bureau du Syndic des Copropriétaires du complexe immobilier "EVOLO", il a été décidé de nommer Mme Sinda Elloumi Présidente du syndic, Société "Guzel Beauty Lounge & Spa" représentée par sa gérante Emna FAKHER Vice-présidente, Société de Promotion et Edification "Promed" représentée par son gérant Mohamed ZOUARI Trésorier, M. Bilel Khemakhem Membre, M. Bilel Arouri Membre et M. Atet Ben Chedly Membre.

2025403932APSF1

Constitution d'un syndicat résidentiel

Selon le procès-verbal de la première assemblée électorale générale dans l'établissement du «Texas» situé à la nouvelle Soukra, Taksim Al-Shayeb, tenue le 26 avril 2025, enregistré à la recette des finances, Rue Namsa Tunis, Quittance n°M035907 et L'enregistrement n°25001020 numéro d'enregistrement M35507.

Il a été décidé d'élire :

- M. Omar Al-Mazghani : Président
- M. Morsi Benayad : Vice-président
- M. Lotfi Kodji : Trésorier.

2025403934APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Régionale Microfinance du Gouvernorat de Kasserine

Siège : Avenue Douleb 1200 Kasserine

Objet : Octroi De Micro Finance.

Objectifs :

- Effectuer des opérations de microfinance pour les promoteurs de petits projets

- Accorder des aides financières, micro assurance

- Accompagner les bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets et soutenir les activités génératrices de revenus afin d'améliorer leurs conditions de vie.

2025403948APSF1

Avis

Raison sociale : Amicale des Agents de L'académie Diplomatique Internationale de Tunis

Objectifs :

- Assurer les Aides et les assistances sociales aux agents de l'académie

- Préparer les activités culturelles et sociales et de loisirs aux agents de l'académie

Adresse :

Amicale des Agents de L'académie Diplomatique Internationale de Tunis 5 Rue Mefftah Saadallah Tunis 1005

Les membres :

- Président : Kamel Chaabani
- Trésorière : Hafsia Amara
- Agent Membre : Kamel Ourteni.

2025403968APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Société YASMINA PARK, société anonyme, matricule fiscal 0769127H, dont le siège social est situé à Tunis, n°121 Avenue de la Liberté et à Djerba, Zone Touristique Midoun.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°29000 le 20/10/2020 du tribunal de 1ère instance de Tunis signifiée par l'huissier notaire maître Ahmed Kochti le 15/02/2021 sous le n°27301 et par maître Mounir Natkha le 24/3/2021 sous n°42341 ayant une attestation de non appel.

2- Jugement commercial n°96890 le 08/07/2021 du tribunal de 1ère instance de Tunis signifié par l'huissier notaire maître Sameh Ferchichi le 21/02/2023 sous le n°7976 et par maître Habib Atoui le 6/12/2022 sous le n°732 ayant une attestation de non appel.

3- Hypothèque au premier rang pour le montant de 1.000.000.000dt objet du contrat de prêt enregistré à la recette des finances de Djerba le 25/01/2005 (Q M005190, E 05600160) inscrit au registre foncier au parts indivises égale à 1200 parts du total des parts égal à 5919 du titre foncier n°11084 Médenine intitulé SAFA le 15/11/2002 Médenine vol 04 n°3046 et au registre foncier au titre foncier n°10509 Médenine intitulé Nakhil le 15/11/2002 Médenine vol 04 n°3046.

4- Hypothèque au premier rang pour le montant de 600.000.000dt objet du contrat de prêt enregistré à la recette des finances de Djerba le 5/01/2006 (Q M001020, E 06600047) inscrit au registre foncier aux parts indivises égales à 1200 parts du total des parts égal à 5919 du titre foncier n°11084 Médenine intitulé SAFA le 15/11/2002 Médenine vol 04 n°3046 et au registre foncier au titre foncier n°10509 Médenine intitulé Nakhil le 15/11/2002 Médenine vol 04 n°3046.

5) Saisie exécutoire : 1- procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 10/9/2025 sous le n°60027 et par maître Abelkarim Chaibi le 17/9/2025 sous le n°62825 et inscrit au registre foncier le 22/10/2024 dépôt Médenine, vol 1/2025, n°7187.

1- Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 10/9/2025 sous le n°60028 et par maître Abelkarim Chaibi le 17/09/2025 sous le n°62826 et inscrit au registre foncier le 22/10/2024 dépôt Médenine, vol 1/2025, n°7186.

6) L'immeuble mis en vente : 1- Parts indivises égales à 1200 parts du total des parts égal à 5919 du titre foncier n°11084 Médenine situé à la zone touristique Midoun Djerba consistant en un terrain propice à la construction d'un complexe touristique de superficie égale à 1200m², contenant quelque palmier et délimité à l'ouest par une clôture d'une longueur de 55.17m, 30.92m, 8.27m et 12.06m après une route pavée, au sud par une clôture d'une longueur de 60.17m après le titre foncier n°11085, à l'est par un séparateur d'une longueur de 12.18m, 8.37m et 88.42m ligne de démarcation du domaine maritime après place Bahri et au nord par une clôture d'une longueur de 50.99m après restaurant Mario.

2- Titre foncier n°10509 Médenine situé à la zone touristique Midoun Djerba d'une superficie égale à 6188m² consistant en un terrain contenant un immeuble de deux étages et une piscine, délimité à l'ouest par un séparateur d'une longueur de 93.64m après une route pavée, au sud par un séparateur d'une longueur de 70.04m après le titre foncier n°8253 Médenine le reste de l'Hôtel Yasmina, à l'est un séparateur d'une longueur de 97.88m ligne de démarcation du domaine maritime après la mer et au nord un passage menant au rivage.

7) Les hypothèques :

1- Les hypothèques inscrites au registre foncier concernant les parts indivises égales à 1200 parts du total des parts égal à 5919 du titre foncier n°11084 Médenine : hypothèque d'un montant de 1.400.000.000dt au profit de la STB inscrite le 26/12/2002 vol 05 Médenine n°3637, hypothèque d'un montant de 400.000.000dt au profit de la BTL inscrite le 7/7/2003 vol 05 Médenine n°3246, hypothèque d'un montant de 800.000.000dt au profit de la BNA inscrite le 30/01/2004 vol 01 Médenine n°427, hypothèque d'un montant de 1.000.000.000 dt au profit de la STB inscrite le 09/09/2004 vol 06 Médenine n°3887, hypothèque d'un montant de 600.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 3/02/2006 vol 01 Médenine n°460, hypothèque d'un montant de 200.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 22/07/2006 vol 06 Médenine n°3274, hypothèque d'un montant de 180.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 6/02/2007 vol 01 Médenine n°700, hypothèque d'un montant de 100.000.000dt au profit de la STB inscrite le 12/03/2009 vol 02 Médenine n°1183.

Les hypothèques inscrites au registre foncier concernant le titre n°10509 Médenine : hypothèque d'un montant de 210.000.000dt au profit de la STB inscrite le 20/07/2000 vol 2000 Médenine n°96, hypothèque d'un montant de 1.400.000.000dt au profit de la STB inscrite le 26/12/2002 vol 05 Médenine n°3637, hypothèque d'un montant de 400.000.000dt au profit de la BTL inscrite le 07/07/2003 vol 05 Médenine n°3246, hypothèque d'un montant de 800.000.000dt au profit de la BNA inscrite le 30/01/2004 vol 01 Médenine n°427, hypothèque d'un montant de 1.000.000.000dt au profit de la STB inscrite le 9/9/2004 vol 06 Médenine n°3887, hypothèque d'un montant de 1.000.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 29/01/2005 vol 01 Médenine n°644, hypothèque d'un montant de 600.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 3/02/2006 vol 01 Médenine n°460, hypothèque d'un montant de 200.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 22/7/2006 vol 06 Médenine n°3274, hypothèque d'un montant de 180.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 6/02/2007 vol 01 Médenine n°700, hypothèque d'un montant de 200.000.000dt au profit de la STB inscrite le 12/3/2009 vol 02 Médenine n°1182, hypothèque d'un montant de 100.000.000dt au profit de la STB inscrite le 12/3/2009 vol 02 Médenine n°1183.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 600.000.000dt pour les parts indivises égales à 1200 parts du total des parts égal à 5919 du titre foncier n°11084 Médenine et à 8.803.750dt pour la titre foncier n°10509 Médenine, et le prix de vente pour les deux titres est fixé à 9.403.750dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 22 décembre 2025 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R03322VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- Lotfi Borgi, CIN 05754763 demeurant au café des jeunes Guellala Djerba.

2- Taoufik Borgi, CIN 08638455 demeurant à Kassabine Guellala Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°8619 le 02/06/2022 du tribunal de 1ère instance de Médenine et jugement n°28500 le 8/02/2023 de la cour d'appel de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 20/6/2023 sous le n°9548 et objet d'une attestation de non pourvoi en cassation.

2- 1- injonction n°8620 le 02/6/2022 du tribunal de 1ère instance de Médenine et corroboratif par le jugement n°28501 le 08/02/2023 du cour d'appel de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 20/06/2023 sous le n°9549.

5) Saisie exécution : procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 31/12/2025 sous le n°9548-9549/4 et signifiée sous le n°9548-9549/5 le 01/8/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain d'une superficie de 119m² délimité au sud par une voie, à l'est par un bâtiment adjacent sur la propriété de quelqu'un d'autre, au nord par une citerne d'eau la propriété de l'Etat et à l'ouest par un bâtiment adjacent de Chadli Borgi et contenant un bâtiment de deux étages.

Le rez-de-chaussée contient 3 boutiques qui couvrent 105.00m² et utilisés comme entrepôts et le première étage contient 2 studios qui couvrent 98.00m².

7) Les hypothèques :

- Hypothèque de premier degré garantissant le paiement de la somme de 385.000.000 D à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Hatem Al-Atri et son confrère le 13/10/2020 sous le n°13, page 12.

- Hypothèque de premier degré garantissant le paiement de la somme de 250.000.000 D à l'origine, hors intérêts et frais, et constatée par un contrat de prêt hypothécaire établi par le notaire Hatem Al-Atri et son confrère le 13/10/2020 sous le n°10, page 14.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé après réduction de 40% à 118.530.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : La vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 22 décembre 2025 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R03323VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

(Après réduction de 40%)

Etude Maître Dermech Houcine

Avocat à la cour de cassation

15 Rue 02 Mai 1966 Médenine

Tél/fax : 75640584

A la demande de : Noureddine ben Belgasem el Ghoul, cin n°03581090 demeurant à Gellela Djerba Médenine, en qualité de créancier.

Contre le débiteur : Adel ben Romdhane Essakal, cin n°05781377, demeurant à Gellela Djerba Médenine, en qualité de débiteur.

A la diligence de : Maître Dermech Houcine, Avocat à la cour de cassation, 15 Rue 02 Mai 1966 - Médenine 4100.

Immeuble à vendre : consistant en un immeuble immatriculé d'une contenance 10478 m² sis à Gellela Djerba Médenine.

Mise à prix après réduction (40%) : Cent vingt cinq mille sept cents trente six Dinars (125.736,000D) en ajoutant les frais et honoraires taxées (3.206,270D) outre les frais de la dénonciation de la dite adjudication.

Date et lieu de la vente : Lundi 29 décembre 2025 à 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Médenine.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Médenine ou cabinet maître Dermech Houcine.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de M. le gouverneur de la région.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025R03328VEPA1

Vente immobilière suite à un jugement de licitation

Le demandeur poursuivant : Kamel Maklouf, sis à cité R 9 n° 35 Monastir.

Le défendeur : Victor Oliver, sis à El Agba, immeuble Omezzine Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue, Avocat à la cour de cassation, sis à Immeuble Le Pacha, 2ème étage n°2 Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°04157525 du 24/12/2019.

Le jugement de licitation : jugement de 1ère instance n°20010 le 24/5/2024 de tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'immeuble mis à l'adjudication : l'immeuble consiste dans la totalité de l'appartement n° A 14 sis à El Agba, Immeuble OMEZZINE 4ème étage Monastir ayant pour superficie 96 m² et se compose de 2 chambres à coucher, un salon, une salle de bain, une cuisine et un séchoir.

L'immeuble est entouré au nord par la voie publique, au sud par la résidence Bochra, à l'est par l'immeuble où se trouve le café «LAVAZA » et à l'ouest par un terrain nu.

Mise à prix : La mise à prix de la totalité de l'immeuble est déterminée à cent cinquante-trois mille six cent dinars (153.600.000) avec les frais de cette adjudication.

La participation à l'adjudication ne peut être faite qu'à travers un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix à la caisse des consignations ou présenter un chèque certifié, le poursuivant ainsi que le défendeur sont dispensés de cette formalité.

Date de l'adjudication : Le mercredi 31 décembre 2025 à la Salle des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue sis à Immeuble Le Pacha 2ème étage n°2 Monastir.

2025S01484VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Monsieur Ali Ben Ahmed Ben Abdallah, caution hypothécaire, demeurant au 96 rue Khaled Ibn el Walid Msaken 4070 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant au caution dans la propriété sise à Jedidine, délégation de Msaken El Monastir d'une superficie de 200 m², objet du titre foncier N°150593 Sousse dénommé «el ezdihar» d'une superficie globale de 400 m².

Mise à prix globale : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de quarante mille dinars (40.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 22/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01544VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Hassna khaled demeurant à Swessi, élisant domicile chez son avocate maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

Partie saisie : Mr Omar Ben El Fitouri Belhaj demeurant à Jneiha, Beni Hassen Avocat poursuivant : Maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

L'immeuble saisi : Tout le terrain agricole objet du titre Foncier n°71608 Monastir composé des oliviers, composé de la parcelle n°150 et 147 sis à Jneiha, Beni Hassen, d'une superficie de 4274 mètres carrés,

La mise à prix : est de 60.360.000 outre les frais de poursuite.

Lieu et date de l'adjudication : le mercredi 24 décembre 2025 à 9 h et suivante devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir sise à Monastir.

La visite de l'immeuble aura lieu toute la journée sur les lieux et sans conditions et pour se renseigner s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2025S01554VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie exécutoire immobilière

Créancier poursuivant : La Banque Quatar National -Tunisie en la personne de son représentant juridique sis à la rue cité des sciences ;B.P.320 - 1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Fakher Ben Med Ben Med Chakroun demeurant au 4 rue Ennasria imm elborg Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°10303 Sidi Bouzid dénommé «noura88» sis à délégation gouleb groupe Aouled Youssef commune Rgueb Sidi Bouzid qui se conforme avec la parcelle n°148 émanant du jugement d'immatriculation n°14975 rendu par le tribunal de Gafsa le 22/12/1986, il s'agit d'un terrain dont la surface globale est de 77360 m² limitée du coté nord la parcelle 147 du levée topographique préparé par le service topographique ; du coté ouest la parcelle n°149 objet de titre 11561 Sid Bouzid; du coté est la parcelle n°157 ; et du coté sud un passage ; comportant des constructions dont la plus part ne sont plus utilisables, en particulier les bâtiments qui avaient été aménagés pour une usine des

épices. Cette usine est composée de 4 unités construites en briques et en colonne de béton armé avec une charpente métallique et une couverture en tôle, les superficies des unités sont les suivantes *la première 330m²* la deuxième 360m²* la troisième 320m² *la quatrième 315m² qui relève du titre foncier 11561 Sidi Bouzid ; adjacent au titre foncier 10303 Sidi Bouzid et un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 160m² et d'un étage de 160m², reliés par un escalier extérieur, lequel n'est plus à son tour en état d'usage ainsi qu'une salle du transformateur électrique de superficie 28m² situé dans l'angle ouest de l'unité il existe également dans l'angle ouest de la première unité une chambre de 55m² de surface actuellement vide avec un bassin de collecte des eaux d'un diamètre de 6 m se trouve à l'ouest du bassin principal du coté est de ce dernier et sur la limite sud du bien se situe un ancien puit superficiel faisant face à une salle du moteur de superficie 9m² elle aussi inutilisable en avançant vers l'est à partir de ce puits profond non équipé ce terrain contient 20 oliviers en plein production.

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier N°11561 Sidi Bouzid dénommé « » situé dans la délégation de golaab délégation Errgueb Sidi Bouzid constitué d'une parcelle agricole et comportant une zone plantée d'oliviers elle comporte une parcelle nue d'une superficie de 2 hectares 31ares et 80 centiares provenant de la parcelle 146 ; issue du titre foncier original 5424 Sidi Bouzid limitée au sud par la parcelle 147 selon le plan cadastral à l'est par la parcelle 146 à l'ouest par la parcelle 148 objet du titre 10303 Sidi Bouzid au nord par un passage la superficie du terrain nu est de 8430 m² et la superficie du terrain planté d'oliviers, dont l'état est dégradé en est de 1 hectare 47 ares et 50 centiares il existe un mur en brique rouges d'une longueur de 66.60 m et d'une hauteur de 2m ainsi qu'un mur en pierre dures d'une longueur totale de 52.50m, le bien comporte également une surface dallé en ciment d'une étendue de 5916m² sur laquelle est édifiée une construction inutilisable bâtie en briques avec des colonnes en béton armé dont la toiture est une structure métallique recouverte couvrant une superficie de 315 m².

Mise à prix : *cinq cent quarante et un mille cent soixante huit dinars (541.168.000) pour l'immeuble objet du titre foncier n°10303 Sidi Bouzid *cent quatre vingt cinq milles cent vingt deux dinars (185.122.000d) pour l'immeuble objet du titre foncier N°11561 Sidi Bouzid.

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre des saisies immobilière du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid le 29/12/2025 à partir de 9 h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2025X01540VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Immeuble El Manar 4è B26 Sfax

Tél : 74298.961

Fax : 74 211 091

M.F : 269491T-A-P-000

L'adjudication : aura lieu Mercredi le 24/12/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis 4 rue Ahmed Aloulou 3ème arrondissement près de CNSS Sfax, Affaire N°1815.

Partie poursuivante : Khanfir Samira bent Abdelmajid, Fonctionnaire, domiciliée route de Tunis cité Lyon N°86 Sfax, titulaire de la CIN n°01320584, domiciliée au cabinet de son maître Ben Hamed Moncef avocat à la cour de cassation immeuble El Manar esc A 4è B26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise à la rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N° 26 Sfax. M.F. 269491T-A-P-000.

Partie saisie : Khanfir Zakia bent Mohamed El Hedi, femme au foyer domiciliée rue ARRIBAT cité THAAWITH N°77 Sfax, titulaire de CIN n°01272263.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Tout l'immeuble nommé «NOURREDINE» du titre foncier N°98285 Sfax, situé à Sfax route Elmatar km 4 au coin de 2 rues, composé d'un terrain d'une superficie totale de 123m² avec une maison divisé en 12 parts parcelle N°458.

Mise à prix : Cent Mille dinars (100.000,000 d).

La visite de l'immeuble : Peut avoir lieu tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe du Tribunal instance de Sfax2, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant, Maître Ben Hamed Moncef rue Habib Thameur immeuble El Manar esc A 4è B26 3000 Sfax.

Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2025X01547VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier

enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 et ce le mercredi vingt quatre décembre deux mille vingt cinq (24/12/2025) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancière saisissante : Société Mdhaffar du Commerce du Textile et de Mercerie au nom de son représentant légal SARL, titulaire de matricule unique n°0418104Z qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Sofiane Jemel, sa profession commerçant, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°0636379R, titulaire de la carte d'identité nationale n°01336519 ayant son domicile 1/ Route de Menzel Chaker km 1.5 Secteur Chaker Sfax /2/ Avenue Teboulbi Chihia /3/ à la Ceinture km 4 reliant Caid Mhamed et Teniour (Mobilier Jemel) Sfax

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°98807 Sfax dénommé "Mariem 22". Il s'agit d'un appartement d'habitation couvrant 109 m² portant le n°B 12 au premier étage Bloc B de la Résidence Zeineb sise à la Route de Menzel Chaker km 1 Sfax avec les parts communes dépendantes dont le nombre s'élève à 241/11518 extraites du titre foncier 81761 Sfax. Il se compose d'une salle de réception dont le sol est carrelé et son toit en staff comportant une fenêtre qui ouvre sur le côté Sud, une porte à l'Est donnant accès à un balcon Sud couvert, une chambre de séjour dont le sol est carrelé et son toit en staff comportant une fenêtre du côté Sud, il se compose aussi d'une salle de bain équipée et dont le parquet est en parterre ses murs sont revêtus de faïence d'une hauteur de 2 m elle a une petite fenêtre à l'Est, une deuxième chambre à coucher dont le sol est carrelé et le toit en staff, elle a une fenêtre du côté Nord et comporte un placard mural du côté Sud, un deuxième couloir menant du Sud au Nord, son parquet en carrelage et son toit en staff, une cuisine dont le parquet en parterres et équipée par les commodités sanitaires, les murs sont en faïence ayant une hauteur de 2 m elle a une petite fenêtre du côté Sud. L'immeuble est équipé par un ascenseur.

Les références de dépôt des droits du débiteur saisi sur ce titre date : 07/07/2011 dépôt Sfax - Volume 1/2011 n°4590.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant au débiteur saisi sus-indiqué a été fixée par l'expert judiciaire Madame Lobna Mseddi en vertu de l'ordonnance sur requête à deux cent trente neuf mille huit cents dinars (239.800,000 dinars) en sus des frais des enchères qui seront taxés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où l'Etude de Maître Slim Bouassida. Avocat à la cour de cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2025X01559VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0014161 Q dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, (créancier hypothécaire) son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Souheil Ben Hammouda El Behi (débiteur - hypothécaire), titulaire de la CIN 08266380 demeurant à Aouled El Hanachi Chorbène - Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Hassen Maaloul sous le n°33605 le 02/6/2025 et inscrit au titre Foncier N°1003 Mahdia le 31/7/2025 vol 2025/02 sous N°586 sur la totalité du terrain objet du titre foncier N°1003 Mahdia dénommé *Faouzia* situé à Imadet Aouled El Hanachi, délégation de Chorbène Gouvernorat D'El Mahdia, d'une superficie de 8696 m², terrain agricole se compose de deux parcelles de terrain N°04 et N°27 du plan cadastrale du Gouvernorat d'El Mahdia section B plantées amandes et ce titre foncier se trouve hors du plan d'aménagement urbain de la zone Aouled El Hanachi et se trouve dans une zone agricole.

- La parcelle du terrain N°04 sous forme carrée se trouve au loin de 650 m de la route reliée entre Essouassi et Chorbène et proche de village Aouled Hanachi ouvert du coté nord à un passage agricole fait au plan cadastrale et se compose de 30 arbres d'amandes et pas loin de réseau d'électricité et d'eau potable d'une superficie de 6240 m².

Les limites de cette parcelle du terrain : de l'est la parcelle du terrain N°2 du plan cadastrale, de l'ouest passage agricole non pavé, du nord la parcelle du terrain n°5 du plan cadastrale et du sud la parcelle du terrain N°3 du même plan.

- La parcelle du terrain N°27 sous forme rectangulaire se trouve au loin de 80 m de coté sud du passage agricole pavée indiquée et se compose de 3 arbres d'amandes et 10 pieds d'olives et proche du réseau d'électricité et d'eau potable d'une superficie de 2458 m².

Les limites de cette parcelle du terrain : du nord la parcelle du terrain N°29, du sud la parcelle du terrain N°26, de l'est la parcelle du terrain N°241 et de l'ouest la parcelle du terrain N°28.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 50.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/6/2013 vol 05/2013 sous N°83 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 31/07/2025 (vol 02/2025 N°586) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à cent soixante quatre Mille cinq cent quatorze Dinars (164.514.000D) terre et contenu après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 7.898.793 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 22 décembre 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Mahdia, sise à la Rue Taieb El Mhiri.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 54.838.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

2025X01560VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise au 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Identifiant Unique N°0719413 J. Créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Najla Bent Mohamed Rahman C.I.N n°07019523 demeurant 32 Rue Chita Impasse Sidi Abdelmlak, Tunis en sa qualité de caution hypothécaire de la société Simgaz et débitrice saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71285959.

Immeuble objet de la vente :

Les parts immobilières appartenant à la partie saisie Néjla Rahman, d'un total de 126 parts indivises sur les 9 188 parts constituant l'ensemble du titre foncier, se trouvent dans un immeuble composé d'un rez-de-chaussée commercial, d'un premier étage à usage d'habitation et d'un deuxième étage partiel, situé près de l'échangeur Ben Dahha, au sud de la route goudronnée Tunis - Béja, plus précisément à l'avenue Zouheir Essafi, Sidi Hassine Sijoumi, gouvernorat de Tunis.

L'immeuble objet de cette expertise est édifié sur une parcelle de terrain de forme rectangulaire, dont la façade principale donne sur l'avenue Zouheïr Essafi, relevant du titre foncier n°132755 Tunis, dénommé «Nafissa 55».

Rez-de-chaussée : Il comprend 3 locaux commerciaux ouvrant à l'est sur l'avenue Habib Bourguiba et exploités par des tiers dans le cadre de contrats de location conclus avec la requérante.

Local n°1 : surface d'environ 56 m², occupé par Houssem Essaghir, destiné au commerce de pièces de rechange automobiles.

(D'après le procès-verbal d'interrogatoire établi par l'huissier instrumentaire Me Hayet Ayed et son assistante en date du 14/5/2025, l'activité exacte consiste en la vente de pièces de rechange pour systèmes de refroidissement et de chauffage, comme détaillé ci-dessous).

Local n°2 surface d'environ 20,5 m², occupé par Fayçal Jellassi. (Selon le même procès-verbal, le preneur est Fayçal Jlassi, comme détaillé plus loin.) Le local est destiné à la réparation mécanique.

Local n°3 : surface d'environ 32,5 m², occupé par Abdessattar EI-Awadi, destiné au commerce de moteurs automobiles.

(Selon le procès-verbal susmentionné, l'activité exacte consiste en la vente de pièces de rechange d'occasion).

Premier étage : Il comprend un appartement d'habitation d'une superficie d'environ 136 m², loué à des tiers.

(D'après le procès-verbal du 14/5/2025, le locataire est Fathi Doukoumi, comme détaillé ci-dessous).

L'appartement comprend : - 2 chambres à coucher, un salon, - une cuisine, - une salle de bain, - 2 balcons.

On accède à cet appartement à partir de l'avenue Zouheïr Essafi, située au sud de l'immeuble en litige, via un espace découvert puis un escalier menant au premier étage. Deuxième étage partiel : Il comprend un petit

studio d'environ 22 m², situé à l'angle sud ouest de la terrasse (conformément au plan annexé au rapport d'expertise).

Composants du bien objet du litige :

1. Rez-de-chaussée et locaux loués : Structure en béton armé : poteaux, fondations et poutres. Dalle hourdis type 16+5. Sols : ciment pour certains espaces, carreaux de céramique ou de grès pour d'autres.

Portes métalliques type rideau roulant.

Etat général : moyen, acceptable pour la nature de l'activité.

2. Appartement du premier étage et studio au deuxième étage partiel : Structure en béton armé : poteaux, poutres et fondations. Dalle hourdis type 16+5. Portes en bois fin type acajou. Fenêtres en aluminium avec volets en plastique. Plafonds en plâtre. Sols en carreaux de grès fin. Cuisine et salle de bain de bonne qualité, récemment aménagées. Etat général : bon.

Localisation et mode d'exploitation : Localisation : L'immeuble est situé dans la région d'El Hraïria, près du mausolée Sidi Ezzahrouni, à proximité du carrefour Ben Dahha - Sidi Hassine.

Il se trouve dans un quartier résidentiel occupé par une classe sociale moyenne, non loin du centre-ville de Tunis, relevant administrativement du gouvernorat de Tunis. Equipements : Il est raccordé à toutes les infrastructures essentielles : route goudronnée en bon état, réseau électrique, gaz naturel, eau potable, évacuation des eaux usées, évacuation des eaux pluviales, moyens de transport disponibles.

L'immeuble comprend : un rez-de-chaussée à usage commercial, un premier étage et un deuxième étage partiel à usage d'habitation.

Selon le procès-verbal du 14/05/2025, l'exploitation des locaux appartenant à la requérante se présente comme suit :

Local 1 (rez-de-chaussée), destiné à la vente de pièces de rechange pour systèmes de refroidissement et de chauffage : loué à Houssem Ben Ibrahim Essaghir pour un loyer mensuel de 600 dinars.

Local 2 (rez-de-chaussée), destiné à la réparation mécanique :

Loué à Fayçal Ben Mohamed Ben Ahmed Jlassi pour un loyer mensuel de 400 dinars.

Local 3 (rez-de-chaussée), destiné à la vente de pièces détachées d'occasion :

Loué à Abdessattar Ben El-Habib Ben Hassan El-Awadi pour un loyer mensuel de 440 dinars.

Appartement du premier étage, destiné à l'habitation :

Loué à Fathi Ben Amara Ben Ali Doukoumi pour un loyer mensuel de 600 dinars.

Studio du deuxième étage partiel : actuellement inoccupé, selon les déclarations des autres locataires.

Mise à prix :

Trois cent cinquante huit mille un dinars et 182 Millimes (358.001, 182) hors frais.

Date et lieu de vente :

Lundi 22 décembre 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis 2.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2025403944VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Objet du titre foncier N°147869 Tunis

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Sté TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DE REGULATION "STER", en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, I.U N°0042723L, élisant domicile chez l'étude de son avocat Maître Radhwen Elaiba, sise à la rue du Lac Victoria, immeuble "Les Cygnes", Bur N°B02, Les Berges du Lac, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi, d'une superficie de 14 a 71 ça (1471 m²), fractionné en 1471 parts, dénommé "STER", sis aux Berges du Lac, -Tunis-, faisant l'objet du titre foncier N° : 147869 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 5/5/2025 établi par Mr. Mohamed Hedi Ben Mariem l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 25/3/2024 sous le N°43240 :

Après les constatations de l'expert sur les lieux il s'est avéré que l'immeuble saisi est conforme aux énonciations mentionnées sur le registre foncier à savoir :

La totalité de l'immeuble d'une superficie de 14 a 71 ça (1471 m²), fractionné en 1471 parts, dénommé "STER", sis aux Berges du Lac, -Tunis-, faisant l'objet du titre foncier N° : 147869 Tunis.

Il consiste en une parcelle de terrain rectangulaire sise à la zone industrielle Khereddine les Berges du Lac 2 à l'angle des rues Socrate et Ibn Zoher, - Tunis-, sur laquelle est construit un immeuble composé d'un local de gardiennage, d'un sous-sol, d'un RDC, et de 02 étages. La superficie couverte totale de l'immeuble est de 1797 m² environ.

- Le sous-sol d'une superficie couverte de 470 m² environ, comportant : un espace utilisé comme un parking, 02 espace à usage administratif, plusieurs bureaux, une cuisine et une salle d'eau.

- Le RDC d'une superficie couverte de 470 m² environ, comportant : un grand hall, 03 bureaux, une cuisine et une salle d'eau.

- Le 1er étage d'une superficie couverte de 420 m² environ, comportant : un hall, 02 grands espaces, 07 bureaux, une cuisine et une salle d'eau.

- Le 2ème étage d'une superficie couverte de 420 m² environ, comportant : un hall, 02 grands espaces, 07 bureaux, une cuisine et une salle d'eau.

- Le local de gardiennage est d'une superficie couverte de 17 m² environ.

L'immeuble est clôturé de tous les côtés par une clôture en briks de 1,5 m de hauteur environ. L'immeuble est doté d'un ascenseur non fonctionnel.

Les plafonds sont faits par des dalles, du béton armé et du faux plafond en plâtre.

Les sols, les murs et les blocs sanitaires sont couverts par des carreaux de mosaïque marbrés et des carreaux de grés dans la masse.

Les fenêtres et les portes extérieures ont été enlevées. L'état des constructions est lamentable.

L'immeuble est délaissé et la quasi-totalité de ses équipements a été soit enlevée soit cassé. Les matériaux utilisés sont de qualité moyenne.

L'immeuble est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à trois millions cent soixante dix-sept milles dinars (3.177.000,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, -Tunis, le mardi, trente décembre deux mille vingt cinq (30/12/2025), à partir de 9 heures (affaire N°8557).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, -Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2025403945VEPA1

Vente aux enchères publiques par voie d'adjudication [«tasfîq»)

Maître Samah Al-Ayari

Avocate près la Cour d'Appel

Identifiant fiscal : 11046049/V

Demandeurs de l'adjudication :

- Tarek ben Mohamed ben EssadeK ben Ammar - Hamida bent Mohamed ben Essadek ben Ammar - Domiciliés au n°10, rue 6780, El Omrane El Aala, Tunis.

Partie mise en adjudication :

- Sofiene ben Mohamed ben EssadeK ben Ammar - Domicilié à la Rue Oued Zaafrane, Diar Ben Mahmoud, «Résidence El Waha», Hrairia 2, El Agba. Tunis.

Avocate poursuivante :

Maître Samah Al-Ayari, avocate - près la Cour d'Appel, Siège professionnel : 21, rue Bab Bnet, 1er étage, Tunis.

Description du bien immobilier mis en vente par adjudication :

Le bien objet de la procédure est un terrain portant une habitation d'une superficie totale de 96 m², composée de deux niveaux :

- un rez-de-chaussée,

- un premier étage.

Le bien est situé au n°10, rue 6780, El Omrane El Aala, Tunis.

Limites du bien :

- Nord : propriété voisine composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage

- Sud : Rue 6781- Est : propriété voisine composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage

- Ouest : Rue 6778

1. Rez-de-chaussée :

Logement indépendant accessible par :

- Une porte principale donnant sur la rue - une deuxième porte ouvrant sur un passage couvert

Composition : salon, hall, 2 chambres, cuisine, salle de bain, cour arrière non couverte donnant sur l'escalier vers le premier étage.

Superficie couverte : 84 m²

2. Premier étage :

Accès par escalier extérieur non couvert, situé au nord de la parcelle.

Composition : terrasse avant partiellement couverte, 2 salons, 1 chambre, cuisine, salle de bain

Superficie couverte : 76 m²

3. Toit Terrasse :

Accessible depuis le premier étage via le même escalier extérieur.

Prix d'ouverture des enchères :

234.756,000 Dinars Tunisiens - A ce montant s'ajoutent les frais de poursuite et honoraires d'avocat qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Audience et procédure d'adjudication :

Date : Mardi 23 décembre 2025 - Heure : 09h00 et suivants - Lieu : Chambre des ventes immobilières, Tribunal de Première Instance de Tunis I, Palais de justice, Rue Bab Bnet, Tunis.

Visite du bien :

Visitable tous les jours ouvrables durant les horaires administratifs.

Note importante :

- Les étrangers doivent disposer d'une autorisation du Gouverneur pour participer.

- Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat

- Dépôt obligatoire du tiers du prix d'ouverture via la Caisse des Dépôts et Consignations, chèque certifié, ou garantie bancaire irrévocable avant l'enchère.

Le cahier des charges est consultable au greffe du tribunal ou au cabinet de Maître Samah Al-Ayari -Siège professionnel : 21, rue Bab Bnet, 1er étage, Tunis.

2025403952VEPA1

Vente immobilière suite à une saisie immobilière

Etude Maître Mohamed Ali Jouini

Avocat à la cour d'appel

24, Rue Daghbagi - Tunis 1000

Tél : (71) 352-128

Fax : (71)337-123

MF : 1165957R/A/P/000

1- Le poursuivant :

Les héritiers de défunt Sadek Gassouma à savoir : sa veuve Najet Latrech, et ses enfants majeurs Ghassen, Makrem et Amira, demeurant au 37, Rue Khalij Elkamar Ennasr2, Ariana, élue leurs domicile à l'adresse de leur avocat Maître Mohamed Ali Jouini, Avocat à la cour d'appel, sis au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

2- Le débiteur saisi :

Nabil ALkoali, tunisien, titulaire de la CIN n°00277959, demeurant à la rue El-hedi Chaker n°9 Tunis, et le cas échéant : à jbal Rsass cité ghazela Ariana.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Mohamed Ali Jouini, Avocat à la Cour d'appel, M.F n°1165957R/A/P/000, dont le cabinet est sis au 24, Rue Daghbagi, Tunis 1000.

4- L'immeuble objet de l'adjudication :

La totalité de 926.803975 parts indivises appartenant au débiteur saisi objet du titre foncier «Ghouz Lassoued1» n°33372 Ariana, situé à Raoued, gouvernorat d'Ariana. Mesurant en total 4780m² divisés en 4780 parts,

Les parts indivises objet de la saisie sont divisés en deux parties : la première partie représentent le lot n°1 d'une superficie de 4491 m² ce lot se ressemble à un terrain nu délimité du nord par le lot de monsieur Taoufik de l'Est avenue elbhar abiadh motawaset.

De coté du sud Rue Ramallah, et de l'ouest Rue Abou Dhabi. Dans ce terrain il existe des bâtiments couverts et non couverts; le premier bâtiment a un rez-de-chaussée qui contient un garage et 12 chambres et un premier étage qui contient 12 chambres. Le deuxième bâtiment situé au sud-ouest du terrain il ressemble à un garage fermé. Le troisième bâtiment situé au nord du terrain et ressemble à une maison fermée. Et le reste de la première partie contient des bâtiments avec des murs non couvert. Et la deuxième partie de l'immeuble est située au sud-ouest du titre foncier n°33372 Ariana, elle ressemble à des parts indivises d'un lot de terrain concerné par l'avenue elbhar abiadh motawaset et elle a une superficie de 289m², l'immeuble est situé dans le plan d'aménagement de la municipalité de Raoued, et situé dans une zone résidentielle comprenant plusieurs constructions et édifices équipés de l'électricité et qui se trouve approximativement à 300 mètres de la plage de Raoued.

5- La mise à prix :

Suivant l'ordonnance sur requête délivrée par Monsieur le substitue du Président du Tribunal de première instance d'Ariana le 21/11/2023 sous le n°11498, l'expert Monsieur Belgassem Alaakermi selon son rapport du 22/01/2024, a évalué la valeur réelle du prix d'ouverture de la vente des parts indivises, objet de poursuite à un montant de deux cents quatre-vingt-seize mille cinq cents soixante dix sept dinars et deux cent soixante douze millimes (296.577d.272) auquel devra s'ajouter les dépenses qui seront tarifiées par le jour de l'adjudication.

6- Date, heure et tribunal de l'adjudication :

La vente aura lieu à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance d'Ariana à la salle d'audience destinée à cet effet au siège dudit Tribunal et ce le lundi vingt-deux décembre de l'an deux mille vingt cinq (22/12/2025) à 9 heures du matin et suivant.

7- Conditions de la constatation de l'immeuble saisi :

Tout intéressé peut visiter l'immeuble, à chaque jour du 8.00 h du matin à 18.00 h du soir, sur les lieux de l'immeuble objet de poursuite, le cahier des charges peut être consulté au greffe de la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance d'Ariana, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître Mohamed Ali Jouini, sis au 24 rue Daghbagi Tunis, et ce pendant les jours et les heures de travail.

Tout désireux de l'achat de l'immeuble doit mandater un avocat, il doit aussi consigner le tiers (1/3) du prix d'ouverture ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la participation à l'adjudication.

Les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2025403959VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : SEAMHS sise à Hammamet Sud MARINA.

Contre la partie saisie : Mohamed Ridha Mami CIN n°5112333 élisant domicile chez Me. Hatem Kourda, Rue Medhet Bacha Résidence Sindibad 2 Immeuble B Tunis et à la Cité Beni Mtir Bir Bouragba et à la délégation d'Hammamet.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF N°656579 Nabeul consistant en un terrain destiné à la construction de 520 m² sis à Bir Bouragba Cité Beni Mtir.

Mise à prix : 130.000, D 000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 29/12/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter les immeubles tous les jours.

2025403969VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Sté d'Etude et d'Aménagement Marina Yasmine Hammamet Sud.

Contre la partie saisie : Sté Yasmine Restaurants et Loisirs 17 Rue Ibn Bassam Menzah 4 et Marina Yasmine Hammamet N°3/133.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF 642045 Nabeul sis à Marina Yasmine Hammamet consistant en un restaurant de 207 m² composé d'une salle avec comptoir, bureau, dépôt, cuisine et bloc sanitaire en état délabré.

Mise à prix : 353.970D, 000 après réduction de 40% Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 22/12/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025403970VEPA1

Vente aux enchères publiques de biens agricoles

Appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat

Maître Thouraya Ben Mansour huissière de justice à Nabeul, dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble DIMESSI, rue El Hadi Chaker, Nabeul, agissant à la demande de Maître Imen Sdiri, en sa qualité de liquidatrice du défunt Abdelrazak Zoryat, annonce la mise en vente aux enchères publiques des biens agricoles suivants :

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°526132, situé sur les parcelles n°734 et 740, d'une superficie totale de 2168 m² avec un prix de départ de 354.025.728 dinars.

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°600569, situé sur la parcelle n°8741, d'une superficie de 1036 m², avec un prix de départ de 169.180.656 dinars. La vente aux enchères se tiendra le vendredi 28 novembre 2025 à 11 h, au siège de l'exécution situé dans la zone industrielle de Béni Khiar, gouvernorat de Nabeul. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ, soit en espèces, soit par chèque certifié.

Pour plus d'informations appeler les numéros suivant 97845736 ou 72230013.

2025403978VEPA1

Avis aux créanciers

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n°81043 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique représentée par le fonds de commerce «LA PLAYA» situé sur le titre foncier n°81043 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à municipalité Menchia, délégation Hammem Sousse et Gouvernorat Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 10 % : un million cent quatre vingt dix mille quatre cent trente dinars (1190 430 Dt).

Dernier délai de la réception des offres le 19/12/2025

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après retrait du cahier des charges.

2025S01543VEPA2

Cession d'une unité économique de la Société Thermal Oasis Hôtel

MF : 1069952X/A/M/000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 10/11/2025 dans l'affaire n°188, le syndic de faillite de la société Thermal Oasis Hôtel lance un appel d'offres pour la cession d'une unité économique situé à la Zone Touristique Nafta Tozeur.

La mise à prix est fixée à 1.592.256,285 DT.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de cinquante dinars (50 d) non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le vendredi 19 décembre 2025.

Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2025S01545VEPA2

Vente d'une villa

Le failli Jacques Désire Albert Bruymooghe

Passeport n° E1752002 - Carte de séjour n°000033471

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Monastir le 23/10/2025 le syndic de faillite lance un appel d'offres pour la vente d'une villa sise à Kantaoui lot Zitouna 1.

La mise à prix est évaluée à (2.046.800.000 D) tout intéressé pourrait retirer le cahier des charges contre (70 d) non remboursable et visiter les lieux.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour jeudi le 10 décembre 2025. Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2025S01546VEPA2

Ouverture de Procédure de Distribution

(Conformément aux articles 466 et 467 et 468 et 476 du code des procédures civiles et commerciales)

République Tunisienne

Tribunal de Première Instance de Sousse

Chambre de distributions des deniers

Affaire n°252

En vertu de la décision de Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions au Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 3/11/2025 et en vertu de la décision de rectification déclare par le juge en date du 17/11/2025 et en vertu de la décision de rectification déclare par le juge en date du 20/11/2025, suite à la requête de distribution introduite par Maître Amina Lazreg, agissant pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en la personne de son représentant légal, et accompagnée des moyens de preuve notamment l'attestation de dépôt n°2302408 z délivrée par la trésorerie régionale de Sousse en date du 7/10/2025 et la quittance n°M125261 en date du 14/11/2023 effectué en vertu d'une ordonnance sur requête émise par Monsieur le Juge Cantonal de Msaken n°136 en date du 01/11/2023 qui contient un montant de mille deux cent cinquante dinars (1.250.000) dinars provenant d'une vente aux enchères sur les biens saisis présentant des biens mobiliers appartenant à la société créancière «STE RANIA MODE DE CONFECTION SARL» en exécution de deux états de liquidation n°4841900213 et n°4812000241 émis par la caisse nationale de la sécurité sociale.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution des deniers assurés auprès de la trésorerie régionale de Sousse selon l'attestation de dépôt délivrée par la trésorerie mentionnée en date du 7/10/2025 n°2302408 z et la quittance n°M125261 en date du 14/11/2023 effectué en vertu d'une ordonnance sur requête émise par Monsieur le Juge Cantonal de Msaken n°136 en date du 01/11/2023 qui contient un montant de mille deux cent cinquante dinars (1.250.000) dinars provenant d'une vente aux enchères sur les biens saisis présentant des biens mobilières appartenant à la société créancière «STE RANIA MODE DE CONFECTION SARL» en exécution de deux états de liquidation n°4841900213 et n°4812000241 émis par la caisse nationale de la sécurité sociale.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit au greffe du tribunal cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a eu.

2025S01547VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

(Conformément aux articles 466 et 467 et 468 et 476 du code des procédures civiles et commerciales)

République Tunisienne

Tribunal de Première Instance de Sousse

Chambre de distributions des deniers

Affaire n°253

En vertu de la décision de Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions au Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 3/11/2025, suite à la requête de distribution introduite par Maître «AMINA LAZREG», agissant pour le compte de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en la personne de son représentant légal, et accompagnée des moyens de preuve notamment les attestations de dépôt n°23013141s et n°2200213z délivrée par la trésorerie régionale de Sousse en date du 7/10/2025 et les quittances n°M010422 et n°M067005 en date du 24/01/2022 et 6/6/2023 effectués en vertu de deux ordonnances sur requête émises par Monsieur le Juge Cantonal de Msaken n°520 en date du 17/01/2022 et n°962 en date du 01/6/2023 qui contiennent un montant de deux mille six cent soixante quinze (2.675.000) dinars provenant d'une vente aux enchères sur les biens

saisis présentant des biens mobiliers appartenant à la société créancière «STE PRISMA INDUSTRIE DE BRODERIE» en exécution des Etats de Liquidations n°4811800006, n°482180001, n°4831800015, n°4841800009, n°4811900014 et n°4821900011 émises par la caisse nationale de la sécurité sociale.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution des deniers assurés auprès de la trésorerie régionale de Sousse selon les attestions de dépôt n°23013141s et n°2200213z délivrée par la trésorerie régionale de Sousse en date du 7/10/2025 et les quittances n°M010422 et n°M067005 en date du 24/01/2022 et 6/6/2023 effectués en vertu de deux ordonnances sur requête émises par Monsieur le Juge Cantonal Msaken n°520 en date du 17/01/2022 et n°962 en date du 01/6/2023 qui contiennent un montant de deux mille six cent soixante quinze (2.675.000) dinars provenant d'une vente aux enchères sur les biens saisis présentant des biens mobiliers appartenant à la société créancière «STE PRISMA INDUSTRIE DE BRODERIE» en exécution des Etats de Liquidations n°4811800006, n°482180001, n°4831800015, n°4841800009, n°4811900014 et n°4821900011 émises par la caisse nationale de la sécurité sociale.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit au greffe du tribunal cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a eu.

2025S01548VEPA2

Société «Clinique Zitouna» en Liquidation

Décision d'ouverture des délais de réception des offres

Identifiant unique : N°0043401Z

Dans le cadre des dispositions de la loi N°77 de l'année 1997 du 11/11/1997 relative aux liquidations, Madame la juge des liquidations et des séquestres du tribunal de première instance de Sfax a rendu le 13/10/2025 la décision dans la teneur suivante :

- Ordonner au Liquidateur Monsieur Abdeljelil BOUCHAALA la préparation d'un cahier des charges en vue de la vente du matériel médical de la société «Clinique ZITOUNA» sous plis fermés;

- Les personnes intéressées par cet appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges à compter de la publication de la présente du bureau du liquidateur;

- Les offres doivent adressées par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnées des pièces conformément aux dispositions de cahier des charges sous plis fermé au nom du liquidateur Abdeljelil BOUCHAALA à son adresse ci-dessous indiquée ;

- L'enveloppe extérieure ne doit pas comporter l'identité de participation ou toute autre information et ne portant pas que le mention suivante «à ne pas ouvrir offre d'acquisition de matériel médical» au plus tard le 19/12/2025.

- Note : toute offre incomplète ou qui parvient après le délai ci-indiqué sera rejetée.

Visite des lieux :

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre pourra visiter le local de la société «Clinique ZITOUNA» sis au 43 Avenue des Martyrs Sfax après la coordination avec le Liquidateur.

2025X01543VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B Résidence Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089 Tunis

Identifiant unique : 0938755Z

N° CNSS : 0229600-01

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration N°58 daté du 17 Novembre 2025 et du récépissé de dépôt enregistré au RNE daté du 19/11/2025 les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le jeudi 18 décembre 2025 à 12 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 Ariana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital

2- Augmentation du capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription

3- Modification de l'article 6 des statuts

4- Adoption d'une version mise à jour des statuts de la société DORCAS

5- Délégations des pouvoirs pour formalités.

2025R03309SANB3

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B Résidence Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089 Tunis

Identifiant unique : 0938755Z

N° CNSS : 0229600-01

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration N°58 daté du 17 Novembre 2025 et du récépissé de dépôt enregistré au RNE daté du 19/11/2025 les actionnaires

de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 18 décembre 2025 à 10 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 Ariana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

2- Délégations des pouvoirs pour formalités.

2025R03310SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

A Tous les associés et actionnaires

De la Société Anonyme Polyclinique Nour Gabès

Matricule fiscal : 1080909Q

Conseil d'administration de la Polyclinique Nour Gabès invite tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 19/12/2025 à 18h, au siège situé au 96, Rue Mohamed Ali, 6000 Gabès.

1- Approbation des procédures de convocation

2- Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration

- Rappel des PV des réunions du conseil d'administration

- Application des clauses du contrat conclu entre polyclinique Nour et le directeur général

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes et approbation dudit rapport,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Diverses.

L'assemblée générale ordinaire intervient en réponse aux recommandations formulées lors des travaux du Conseil d'Administration de l'année 2025.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour au siège social de la société de lundi au vendredi, durant les horaires administratifs (de 8h00 à 14h00).

2025R03317SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

A Tous les associés et actionnaires

De la Société Anonyme Polyclinique Nour Gabès

Matricule fiscal : 1080909Q

Le Conseil d'Administration de la Polyclinique Nour Gabès invite tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 19/12/2025 à 19h00, au siège social situé au 96, Rue Mohamed Ali, 6000 Gabès.

1- Approbation des procédures de convocation.

2- Approbation de la continuité de l'activité malgré les risques financiers et les difficultés, après constatation de pertes comptables dépassant 50 % des fonds propres (article 142 du Code des Sociétés Commerciales).

3- Approbation de la cession des parts de Mme Olfa Chenawi au profit de M. Nazih Hajjej.

4- Présentation de l'autorisation provisoire du Ministère de la Santé, en date du 17/10/2025, relatif à l'acquisition et à l'installation d'une salle de cathétérisme, et examen des points suivants :

a) Financement et contractualisation : contrats avec les fournisseurs (bâtiments et équipements).

b) Etude de faisabilité financière (Business Plan) - bâtiments et équipements.

c) Détermination du besoin médical.

d) Ressources humaines nécessaires pour la salle de cathétérisme cardiaque.

5- Diverses.

2025R03318SANB3

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE ZARZIS GMZ SA

Capital 50.000, Port de Zarzis 4170

R.C : B201212005

Matricule Fiscal : 900756Z/A/M/000

N° d'affiliation CNSS : 153146-80

Suivant P.V de 13-11-2025, avec la présence des 2/3 des membres du conseil d'administration et l'absence de 2 membres qui se trouvent à l'étranger, le conseil a convoqué l'assemblée générale ordinaire pour se réunir le 13 décembre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société et à fixer son ordre de jour comme suit :

1- Lecture de l'activité et les états financiers de la société de l'exercice 2024

2- Lecture des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'année 2024

3- Adoption du rapport d'activité et des états financiers de l'année 2024

4- Adoption des Conventions à la lumière du rapport spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'année 2024

5- Décharge des membres du Conseil d'administration

6- Affectation les résultats de l'année 2024

7- Détermination de la prime de présence

8- Appel à l'organisation du Conseil d'administration et de l'élaboration de son ordre du jour

9- Autres sujets.

2025R03325SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AGRICOLE IMMOBILIERE DU SUD

TROGAMES S.A

S.A au capital de 200.000 DT

Avenue Habib Bourguiba - Gabès

Identifiant Unique : 0003698L

Messieurs les actionnaires de la société TROGAMES sont priés à assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22 décembre 2025 à 10 h au siège de la société sis à l'avenue Habib Bourguiba N°137 Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Entériner le retard constaté concernant la réunion de l'assemblée; Lecture des rapports d'activité du conseil d'Administration sur les

exercices 2023 et 2024 ; Lecture des rapports général et spécial du commissaires aux comptes sur les exercices 2023 et 2024; Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2023 et 31/12/2024; Affectation des résultats 2023 et 2024; Quitus aux Administrateurs et questions diverses.

2025R03334SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FOIRE INTERNATIONALE DE GABES

S.A au capital de 1.104.700 DT

Identifiant RNE : 0389143S

Parc des Expositions - Le Corniche - Gabès

Messieurs les actionnaires de la société FOIRE INTERNATIONALE DE GABES sont priés à assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 25 décembre 2025 à 10 heures au siège de la société sis à la Corniche - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025 et 2026, questions diverses

2025R03335SANB3

SOCIETE HOTEL BEL AZUR

Société anonyme

Siège social : Rue Assad Ibn El Fourat Hammamet 2050

Identifiant Unique : 0009393X

Nous portons à la connaissance de tous les membres du Conseil d'Administration de la Société Bel Azur, qu'ils sont convoqués à prendre part à la réunion d'un conseil d'administration le 8 décembre 2025 à 15 h au siège de la société sis à l'hôtel Bel Azur Hammamet, rue Assad Ibn El Fourat, afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Examen et arrêté du rapport sur l'activité de la société relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024.

3. Examen et arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

4. Proposition du projet d'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31/12/2024.

5. Arrêté du rapport du conseil d'administration relatif aux conventions règlementées conclues au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 et fixation de son ordre du jour.

7. Pouvoirs pour formalités.

2025R03350SANB3

SOCIETE HOTEL BEL AZUR

Société anonyme

Siège social : Rue Assad Ibn El Fourat Hammamet 2050

Identifiant Unique : 0009393X

Nous portons à la connaissance de tous les actionnaires de la Société Bel Azur, qu'ils sont convoqués à prendre part à l'assemblée générale ordinaire du 25 décembre 2025 à 15h00 au siège de la société sis à l'hôtel Bel Azur Hammamet, Rue Assad Ibn El Fourat, afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2024.

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2026/2027 et 2028.

9. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2026/2027 et 2028.

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les actionnaires peuvent prendre connaissance de la convocation ainsi que tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire, en prenant contact avec l'administration de la société.

2025R03351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PERLAMED

S.A. au capital 5 767 340 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 Kairouan

Identifiant unique : 1497706S

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société PERLAMED sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 décembre 2025 à partir de 17 heures à l'Hôtel Palais Royal sis à la Route de Mahdia Km 3 Sfax à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des procédures de la convocation et du délai de tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire.

2- Lecture du rapport de gestion de l'année 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

4- Approbation du rapport de gestion de l'année 2024

5- Information sur les fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et les articles suivants du code des sociétés commerciales.

7- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

8- Affectation des résultats de l'exercice 2024

9- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général

10- Questions diverses

11- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités.

Les documents prescrits par la loi et relatifs à la présente assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera aux vues d'une procuration spéciale.

2025X01565SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDILSYS S.A.

SA au capital de 554 040 dinars

Siège social : B6-4 City Center 3 Centre Urbain Nord, Tunis

IU : 1432551M/A/M/000

CNSS : 574463-29

Messieurs les actionnaires de la société MEDILSYS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 décembre 2025, à 12H à Immeuble LAKEO Les Berges du Lac 1, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société

- Nomination d'un liquidateur

- Pouvoirs pour formalités.

2025403966SANB3

SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN

Société anonyme

Capital social : 175 000 Dinars

Siège social : Rue Bouhaha - 3100 Kairouan

IU : 1199956 /Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE KAIROUAN sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis à Rue Bouhaha - 3100 Kairouan, le lundi 22 décembre 2025 à 10 heures du matin, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

- Pouvoirs pour les formalités.

2025403972SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Berg Life Sciences

Société anonyme

Capital social : 7.657.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Zone industrielle - Hammam Zriba - 1152 - Zaghouan

Identifiant Unique : 790786R

Cher Actionnaire,

Le Président du Conseil d'Administration de la société Berg Life Sciences a le plaisir de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 11 décembre 2025 à 10h00 à Tunis, Rue de la bourse, Imm Molka Bloc A 2ème étage, 1053 lac II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation de capital;

4. Suppression du droit préférentiel de souscription;

5. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration;

6. Modification corrélative des statuts ;

7. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

Nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

2025403974SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2025

République Tunisienne

Société de Gestion de la Technopole Sidi Thabet

S.A au capital de 6 139 900 de Dinars

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet-BiotechPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139 900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 16 décembre 2025 à 11 h, à la salle des Réunions de la pépinière d'entreprises de la Technopole Sidi Thabet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2. Examen et décision concernant la continuité d'exploitation de la société de gestion;

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec éventuelle suppression du DPS ;

5. Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital;

6. Approbation de l'augmentation du capital de la société de gestion;

7. Suppression du droit préférentiel de souscription;

8. Délégation des pouvoirs pour la réalisation dé l'augmentation du capital;

9. Délégation des pouvoirs pour modification de l'article 6 du statut de la Société de Gestion de la TechnoPole Sidi Thabet ;

10. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication.

2025403980SANB3

Autres sociétés

Réunion constitutive de la société coopérative de base pour les services agricoles

Société Coopérative de Base des Services Agricoles

"SAVEUR DE MONTAGNE - SEJNEN"

La commission provisoire de gestion de la Société Coopérative de Base des Services Agricoles "SAVEUR DE MONTAGNE- SEJNEN" annonce qu'il sera tenu le mardi 9 décembre 2025, à 10h00 du matin, au siège de la société, Rue Al-Bina, SEJNEN, l'assemblée constitutive de la coopérative.

Ordre du jour :

- Adoption du statut de la coopérative;

- Election du conseil d'administration;

- Divers.

Les membres souhaitant présenter leur candidature au Conseil d'administration sont invités à déposer leur demande à la commission provisoire de gestion, au plus tard le 4 décembre 2025, soit en personne soit par courrier recommandé.

- Et veuillez agréer nos salutations distinguées.

- Pour la commission provisoire.

Mahrez Romzi El-Jebali

2025R03327SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

La Société de Promotion Immobilière GOLF «SO. PRO. GOLF» matricule fiscal N° 0017336 J- Annonce la perte du titre de propriété N°712 du TF n°13636 Médenine sis à ZARZIS - suivant l'attestation de perte N°257 délivrée par le poste de police Moncef Bey le 30 Septembre 2025 et publié au Journal ESSABAH du 23 et 24 octobre 2025.

2025R03308DIVD2

Avis de perte

Nous, le soussigné Imed Bedhiaf titulaire du titre de propriété n°31833, déclarons la perte du titre de propriété relatif à un bien immobilier immatriculé auprès de la Direction Régionale de la Propriété Foncière du Kef sous le numéro foncier 14052.

2025R03316DIVD2

Avis

Mr Monji ben Saïd ben Mohamed Arbi titulaire de la C.I.N n°04149441 annonce que le titre de propriété n°03/1834 délivré le 24/6/2003 concernant le titre foncier n°35683 Monastir a disparu et objet d'Attestation de perte n°1226 délivrée le 19/11/2025 par le poste de police de Skanes.

2025S01550DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Fredj Ben Chaabane Chebil, titulaire de la CIN n°04161324, déclare la perte de l'acte de propriété objet du titre foncier N°58826 Monastir dénommé «AL ITHA» sis à Imadet Sokrine Délégation Téboulba, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Téboulba sous N°710 le 12/11/2025.

2025S01551DIVD2

Avis

Mr Mohamed Harhouri déclare la perte de titre de propriété du terrain de 1076 m², situé à la route Tunis km 7 Sfax et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu. Aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Chtourou Abdeslam à Sfax.

2025X01539DIVD2

Avis

Chaaben Malika titulaire de la carte d'identité N°01307352 annonce qu'elle a perdu son titre de propriété qui représente un acte de donation rédigé le 7 mai 2003 enregistré à Sfax le 27 mai 2003 N° M043269 par les deux notaires Abdelaziz Abid et Ahmed Baccar à propos du terrain d'une superficie de 1822 m², situé à la route de Saltnia Km 12 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01541DIVD2

Avis

Chaaben Rateb titulaire de la carte d'identité N°01295311 annonce qu'il a perdu son titre de propriété qui se présente en un acte de donation rédigé le 07 mai 2003 enregistré à Sfax le 27 mai 2003 N°M043269 par les deux notaires Abdelaziz Abid et Ahmed Baccar à propos du terrain d'une superficie de 1860 m², situé à la route de Saltnia Km 12 Sfax et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01542DIVD2

Avis

Les Héritiers de Rekaya bent Mohamed ben Hacine Guermazi avisent être propriétaires d'une parcelle de terre sud d'une superficie de 675m² sise à la route de Sakiet

Dayer Km 7 Sfax et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01544DIVD2

Avis

Challouf Nouri annonce qu'il possède un terrain à Sfax Route Sidi Mansour Km 15 de surface 1353 m² effectuer par l'acte d'achat daté du 14/3/2008 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01545DIVD2

Avis

Trigui Fawzi annonce qu'il possède un terrain à Sfax Route Tunis km 6 de surface 188 m² effectuer par l'acte d'achat daté du 9/11/2008 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01546DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Khaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

Monsieur Nejah Away avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 3110 m² lui revenant par acte de partage datée le 15 Août 2004 par les deux notaires Houcem Ghozzi et Wassim Karwi enregistré à Sfax le 27 Août 2004 Quittance n°MO62539 et d'un terrain d'une superficie 1008 m² lui revenant par acte d'achat daté de Août 2007 par les deux notaires Wassim Karwi et son assesseur enregistré à Sfax située à la route Manzel Cheker Km 14 boumera Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente, toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01551DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Khaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

Monsieur Afife Awedni avise être propriétaire d'un terrain d'une superficie 457 m² sur lequel existe une maison située à la route de Tunis Km9 Sfax lui revenant par acte d'achat daté le 14 décembre 2008 par les deux notaires Melek Madyoub et Moncef Katata enregistré à Sfax le 14/12/2008 n°M007714 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente, toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01552DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Khaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

Monsieur Amir Gribi avise être propriétaire d'un appartement d'une superficie 150 m² située à la route de Tunis Km8 Sfax lui revenant par acte de partage datée le 7 Mars 2016 par les deux notaires Kaled Ben Hmida et Sameh Jaraya enregistré à Sakiet Ezzite et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01553DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Kaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

Monsieur Abde Allah Sahnoun avise être propriétaire avec son frère Moklese d'un terrain d'une superficie 1228.5 m² située à la route de Taniour Km 8 Sfax lui revenant par acte d'achat datée le 11/10/1988 par les deux notaires Habib Sahnoun et Moncef Katata enregistré à Sfax que leur titre de propriété étant perdu ils veulent en extraire un deuxième un original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01554DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Khaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

Madame Mounira Abdelmoula avise être propriétaire avec ses sœurs Moufida, Nabila, Lamia et Amen de la moitié d'un terrain d'une superficie 1331.18 m² sur le quel existe une maison située à la route de Tunis Km 8 Sfax leur revenant par acte d'achat daté le 26/4/1995 par les deux Ali Drisse et Ali Derbel enregistré à Sfax le 13/5/1995 Quittance N°2281 que leur titre de propriété étant perdu elles veulent en extraire deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01555DIVD2

Avis

Bureau de Notaire Kaled Ben Hmida Sakiet Ezzite Sfax

Tél : 74252713/98488338

Monsieur Fawzi Safi avis être propriétaire d'un terrain d'une superficie 160 m² sur le quel existe deux garages situés à la route d'Ataya Km 5 Sfax lui revenant par acte de donation daté le 11 septembre 2014 par les deux notaires Khaled Ben Hmida et Mounir Dammak enregistré à Sakiet Ezzite que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01556DIVD2

Avis

Mr Hachmi Hrim titulaire de la CIN num 01179476 annonce qu'il possède un terrain de 1000 m² sis à Nakta Chaffar Mahres Sfax son titre de propriété de ce terrain a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Chawachi Fouzia notaire à Mahres, dans un délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01557DIVD2

Appel d'offres pour la vente d'Equipements Pétroliers

PRIMOIL SA

IU : 1013512X

Le syndic de faillite de la Société PRIMOIL M. Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis Belvédère se propose de vendre par voie d'appel d'offres suivant cahier des charges des pipes, pièces de raccordement de pipes, instrument de mesure de pression de gaz et lesdits équipements.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra examiner se trouvant à la plateforme pétrolière dans la région de Boulifa Zaafarane gouvernorat du Kef et ce, après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste est fixé au 26 décembre 2025.

Pour plus de renseignements appelez le N° 98328623 ou Email khelifi.lotfi@planet.tn

2025403975DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «HUILERIE BEN ZINA OLIVE OIL» a déposée une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 9/10/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste en une Huilerie située à la route de GHRAIBA - ESSDIRET Délégation Bir Ali Ben Khalifa - Gouvernorat de Sfax conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de Bir Ali Ben Khalifa ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de Bir Ali Ben Khalifa dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, ou à la Municipalité de Bir Ali Ben Khalifa.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **09 Octobre 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Codiet El Jarwel Foussana Lahwaz	Foussana	300000	**Nord :** DPE 601 **Sud :** La Parcelle cadastralle Secteur «A » **Est :** DPE 604 **Ouest :** DPE 600	D.P.E 603

2025R03321MINA4